



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/14

Séance publique du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 14

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 18

Date d'envoi et

d'affichage de la

convocation : 10/03/2022

**Présents** : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Asuman GUNEY, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Sylvaine ALBERT, Nathalie VOLPATO, Michaël HERVOUET, Sophie RIDEAU, Silvère REMIGEREAU, Guillaume POIRON, Laetitia BORTOT.

**Absents** : Romain RICHARD, Samuel PITEL, Judith LE STER SCHWARZBARD, Josiane BOSCHE.

**Pouvoirs** : Romain RICHARD à Nathalie VOLPATO, Samuel PITEL à Fabien MANDIN, Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD, Josiane BOSCHE à Sylvaine ALBERT.

**Secrétaire de séance** : Sophie RIDEAU

## SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'attribution des subventions et participations, au titre de l'année 2022.

Vu la demande faite par les associations ;

Vu la commission finances du 10 Mars 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** les subventions et participations pour 2022 comme indiqué dans le tableau ci-dessous ;
- **DIT** qu'une copie de cette délibération sera transmise au Trésor Public de Clisson ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette décision seront inscrits au budget principal 2022.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS 2022

ASSOCIATION OU ORGANISME	SUBVENTION 2022 en €
<b>SPORTS - LOISIRS - CULTURE</b>	
Football Club Sèvre et Maine	2676,50 (26,50 par enfant pour 101)
Basket	1272 (26,50 par enfant pour 48)

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,  
Denis THIBAUD



Accusé de réception en préfecture  
044-214401655-20220317-DE-2022-14-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2022  
Date de réception préfecture : 24/03/2022